

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 janvier 2021

OBJET : LOCATION APPARTEMENT T3 CHAUFFAYER

Le vingt-huit janvier deux mille vingt et un à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Chauffayer en raison de la crise sanitaire (Covid-19), sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 18

Secrétaire de séance : GIRAUD Sylvie

Convocation en date du : 18 janvier 2021

PRESENTS : ACHIN Richard, BARBAN Daniel, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain, SROCZYNSKI Charles

ABSENTS : AUBERT Sylvain, GALLAND Daniel (pouvoir donné à Thierry CATELAN), MAGNAN Richard (pouvoir donné à Richard ACHIN)

EXCUSEE : BERNARD Aline

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un appartement de la commune de type T3, situé au centre de Chauffayer, en bordure de la nationale est vacant. Des travaux de propreté ont été effectués.

Il propose de fixer le montant du loyer, de la caution et de sélectionner un candidat parmi les candidatures. Il souhaite également que le locataire s'engage à proposer un cautionnaire au moment de la signature du bail.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de louer l'appartement T3 sis à Chauffayer, en bordure de la nationale, à compter du 5 février 2021 à Madame Claire DELAUNOIS.
- **FIXE** le loyer mensuel sans charge à 400 €
- **FIXE** la caution à 400 €
- **DEMANDE** à ce qu'une caution solidaire soit mise en place
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer les pièces afférentes à ce dossier

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN

COMMUNE d'AUBESSAGNE